

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON tenue ce lundi 5 juin 2023 à 19 h 30. Le conseil siégeant en séance extraordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillère, Nicole Gravel, Vivian Beausoleil et Manon Charbonneau ainsi que messieurs les conseillers Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant tous été convoqués par avis de convocation le 11 mai 2023.

ORDRE DU JOUR

1- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET APPROBATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ATTENDU QUE l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le greffier-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ;

ATTENDU QUE la parution, le 12 avril 2022, de l'avis public à l'effet que le rapport financier et le rapport des auditeurs indépendants seraient déposés à la présente séance ;

résolution 2023-06-158

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le rapport financier 2022 et le rapport des auditeurs externes de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, tels que déposés.

2-LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite modifier la résolution 2023-02-28 par celle-ci;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément à l'article 1022 du Code municipal, a pris connaissance de la liste des taxes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes, en date du 13 février 2023;

résolution 2023-06-159

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers :

QUE les immeubles, dont les taxes demeurent impayées pour l'année 2020 en date du 20 mars 2023, soient envoyés à la MRC de D'Autray pour la vente pour taxes impayées;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de retirer de la vente pour taxes impayées tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l'année 2020 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes;

QU'à défaut d'enchérisseur, la responsable à la comptabilité soit autorisée à se porter acquéreuse, pour et au nom de la Municipalité, des immeubles lors de la vente pour taxes.

De mandater la firme Coutu et Comtois, notaires, afin de vérifier auprès du bureau d'enregistrement si nécessaire, les titres de propriété desdites ventes pour taxes.

3- SERVICE D'INGÉNIERIE DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE

CHEMIN DU 4^E RANG

résolution no. 2023-06-160

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater M. Stéphane Allard, ingénieur, dans le dossier des travaux de réfection d'un ponceau sur le chemin du 4^e rang.

4-DEMANDE D'ÉTUDE - AJOUT BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À L'ÉCOLE

- ATTENDU QUE** la municipalité est consciente que la lecture est une lacune importante au sein des jeunes;
- ATTENDU QUE** la langue française est un héritage fondamental de notre société et que la lecture renforce le développement langagier;
- ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire des Samares est actuellement en démarche afin de reconstruire une nouvelle école centrale sur notre territoire;
- ATTENDU QUE** les plans et devis ne sont pas encore officiels et que des changements peuvent encore avoir lieu;
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel souhaite bonifier la bibliothèque afin de susciter la curiosité des jeunes envers la lecture;

résolution no 2023-06-161

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de demander au Centre de services scolaires des Samares la possibilité d'implanter une bibliothèque scolaire et municipale aux travaux de reconstruction de l'école.

Il est également résolu de demander un montage financier au Centre de services scolaires des Samares afin de connaître les frais engendrés par l'ajout de ladite bibliothèque au sein de l'école. Cette demande ne comporte aucun engagement financier officiel de la part de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel.

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.

Et la séance est levée à 19 h 37

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon